

Reçu le 16 MARS 2011

Echallens, le 24 mars 2011

Au Conseil communal
de et à 1040 Echallens

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le
Préavis municipal no 7 / 2011**

concernant

la modification des gabarits de la RC 401a (Route d'Yverdon et de Lausanne)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné était composée des membres de la Commission mobilité soit: Madame Monique Morrison, Messieurs Christian Antonucci, Olivier Béboux, Jean-Claude Botteron et le soussigné comme rapporteur. Nous nous sommes rencontrés le 10 mars 2011. Le même soir, Monsieur Jean-Paul Nicoulin, Municipal, nous a rejoint pour répondre à nos questions. Nous le remercions sincèrement pour sa disponibilité ainsi que pour ses réponses claires et précises. Nous apprécions particulièrement son engagement pour ce projet important.

Au sujet des plans, introuvables sur le site de la commune, nous en avons finalement reçu des copies du Greffe, qui ont ensuite aussi été envoyées par courriel à tous les conseillers. Un grand Merci au personnel du Greffe !

Historique

Vous vous souvenez sans doute du Préavis 5/2010 au Conseil du 27.5.2010 qui demandait un crédit de CHF 5.4 Mio. pour la première étape des traversées d'Echallens.

Cette 1^{ère} étape consiste principalement à la modification de la route d'Yverdon, du bas de la Côte du Cimetière, à l'aménagement du carrefour du Lion d'Or, ainsi que du giratoire du Cheval Blanc. Ce dernier fait partie intégrante de cette étape, en raison de la mise en sens unique de la rue de l'Ancienne Poste et de l'interdiction de tourner à gauche depuis la RC 401a en venant d'Yverdon-les-Bains.

Le rapport de la commission du Préavis 5/2010 contenait deux propositions. Nous avons profité de la présence d'un membre de la Municipalité pour savoir si et comment elle en avait tenu compte. Ci-dessous leurs réponses avec nos commentaires:

1^{ère} Proposition ¹: Concernant les lampes de l'éclairage public: *"Nous demandons à la Municipalité de trouver une solution énergétique nettement moins gourmande."*

Réponse : *"Le modèle retenu n'est pas encore arrêté. Pour faire face à toute la problématique de l'éclairage public, nous avons confié un mandat à une société pour nous proposer un concept "Plan lumière" pour différents secteurs d'Echallens. Le tronçon route d'Yverdon est également compris dans ce mandat. Les propositions sont attendues pour mi-avril. Les décisions interviendront donc à l'issue de cette démarche".*

Cette première réponse ne suscite pas de commentaire.

¹ Voir chapitre 2.4.1 du rapport du PA 5/2010.

2^{ème} Proposition ²: Concernant le trottoir coté Est de la route d'Yverdon Nord: *"Selon la Commission, il est nécessaire (a) de prolonger les longueurs non-franchissables et (b) de surélever de quelques centimètres les parties situées au droit des accès aux terrains privés pour démarquer le niveau de la route, comme il sera réalisé au bas de la Côte du Cimetière."*

Réponse : a) Concernant les longueurs non-franchissables: *"A certains accès, des possibilités d'aménagements existent, mais des négociations avec les propriétaires privés sont encore à engager par la Municipalité"*.

b) *"Le trottoir sera surélevé de 3 centimètres (et non de 2 cm comme indiqué sur le Profil type « Route Yverdon Nord ») au droit des accès des propriétés privées, afin d'obtenir un trottoir traversant. Le trottoir sera délimité par deux rangées de pavés (à droite et à gauche du trottoir)"*.

Ce point a donné lieu à une discussion; nous y reviendrons sous le paragraphe « Profils ».

Modification des gabarits de la chaussée

Le gabarit représente la largeur au niveau de la chaussée, incluant les éventuelles bandes cyclables mais pas les trottoirs. Les plans montrent les limites actuelles et futures par différentes couleurs.

Giratoire du Cheval Blanc

On constate que le giratoire s'intégrera parfaitement dans l'environnement actuel et que le restaurant du Cheval Blanc possèdera plus d'espace qu'actuellement. A noter que c'est la Migros qui occupe la parcelle 456 possédant une servitude publique de passage à pied.

Route d'Yverdon

Le changement du gabarit ne suscite pas de commentaire particulier. La parcelle 103, soumise à une expropriation de 65m², appartient à l'Etat.

Côte du Cimetière

Le bas de la Côte du Cimetière subira des changements importants - qui vont dans le bon sens.

La deuxième opposition mentionnée dans le préavis (qui a été levée entre temps) demandait une interdiction de circulation des poids lourds sur la Côte du Cimetière. La commission est d'avis qu'il faudrait tout faire pour empêcher un trafic de transit sur cette petite route. M. Nicoulin est du même avis et nous assure que cette problématique trouvera une solution par la suite.

Profils

Bien que les profils ne soient pas soumis à l'approbation par le Conseil communal, nous avons aussi analysé les trois schémas « Profil type ». Une large discussion au sujet du trottoir de la Route d'Yverdon Nord coté Est a alors eu lieu. En effet, les plans prêtaient à confusion. Une visite sur place, quelques jours plus tard, a confirmé qu'ils ne correspondaient pas aux explications données.

La commission rappelle les nombreuses interventions au Conseil pour sécuriser les usagers empruntant ce trottoir. Elle demande à la Municipalité de nous présenter des plans cohérents avant de commencer les travaux.

Planning

Le Municipal nous a aussi informé que le planning suivait son cours. Les offres ont été évaluées et le soumissionnaire choisi. Cette fois il n'y a pas eu de recours, les travaux devraient donc commencer en avril 2011.

² Voir chapitre 3.4.1 du rapport du PA 5/2010.

Développement durable

Nous vous laissons le soin de juger de la pertinence du chapitre « Développement durable » du Préavis....

Conclusions

En conclusion, la commission est d'avis qu'il n'y a aucune raison de s'opposer à la modification des gabarits et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à bien vouloir voter les Conclusions suivantes qui ne diffèrent pas de celles de la Municipalité :

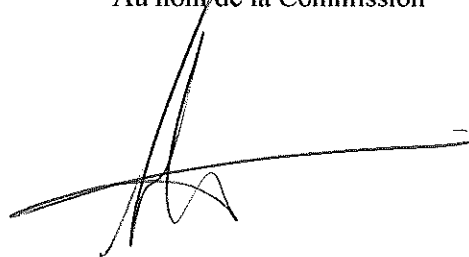
Le Conseil communal d'Echallens,

vu le préavis municipal no 7 du 22 février 2011,
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet
considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à modifier le gabarit de la route d'Yverdon et de la route de Lausanne pour la création du giratoire du Cheval-Blanc.

Au nom/de la Commission



Rapporteur : August Hangartner